

PLAN MASSE
Aménagements paysagers de désimperméabilisation de la cour d'école élémentaire de Bozel



BUDGET PARTICIPATIF

Les résultats

Le budget participatif 2024 a rencontré un vif succès avec **423 participations**. Tous les projets ont rencontré leur public mais celui qui a remporté le plus de points est **l'aménagement de la cour de l'école élémentaire**, projet imaginé et proposé par les enfants de l'école.

		POINTS OBTENUS			Votes
		WEB	PAPIER	TOTAL	TOTAL
1	Projet n°2 : Végétalisation de la cour de l'école élémentaire	352	196	548	313
2	Projet n°4 : Construction d'un four	114	103	217	158
3	Projet n°3 : Aménagement de la base de loisirs de Villemartin	139	63	202	132
4	Projet n°1 : Sentier ludo pédagogique	87	69	156	124
5	Projet n°5 : Mise en valeur de la carrière de la Frèche	55	91	146	119

RAPPEL :
Les bulletins de vote devaient comporter 2 choix :
Deux points étaient attribués au choix numéro 1 et un point au choix numéro 2.

LES TRAVAUX

PETIT COLLECTIF DES VIGNES



Après 6 mois de travaux intensifs, le bâtiment commence à prendre forme. A l'heure où nous écrivons, les maçons ont terminé leur part de travail et le charpentier a pris le relai. Aucun retard à déplorer à ce jour...

leur durabilité pour au moins 60 ans. De plus, leur enfouissement participe à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie dans toute la vallée, comme on peut déjà le constater à Tincave depuis les travaux de l'année dernière !

Prochaines interventions de même type

- 2025 : Le Ratelard
- 2026 : Lachenal

GARAGE DE Ste BARBE



Les 5 garages de la rue Ste Barbe sont en passe d'être livrés.

Cette opération souvent mal comprise par les Bozelains répond avant tout à un besoin de sécurité publique.

En effet, chaque année, des skieurs et promeneurs s'aventurent sur une eau gelée dont l'épaisseur de glace souvent insuffisante peut vite devenir un piège mortel pour les imprudents.

LES DATES D'INTERVENTION SONT IMPOSÉES PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL :

- avant le 15 octobre pour la vidange
- avant le 15 juin pour le remplissage.

Un bureau d'étude spécialisé doit nous proposer des pistes pour améliorer le fonctionnement du plan d'eau et pour lutter contre la "puce du canard".

REPRISE DES RÉSEAUX AU MOULINET



Des aléas inhérents à ce type de chantier en moyenne montagne ont légèrement retardé l'avancement des travaux, mais la vie des habitants de Tincave reprendra bientôt son cours normal avec la réouverture à la circulation de la route du Moulinet. Cette intervention sur les réseaux, indispensable pour les mettre aux normes, garantit désormais

VIDANGE DU PLAN D'EAU DE BOZEL



Depuis plusieurs années, la Municipalité procède durant l'automne à une vidange du lac de la Commune.

TRAVAUX À VENIR



• TOILETTES DE LA BASE DE LOISIRS

De nouvelles toilettes automatiques vont être installées sur la base de loisirs en remplacement des actuelles devenues obsolètes. Cet équipement sera autonettoyant et adapté aux Personnes à Mobilité Réduite.

- RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE BELLEGARDE en collaboration avec la CCVV
- RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE (6 logts)
- RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE VILLEMARTIN

LES PROJETS

HABITAT PARTICIPATIF

La mairie souhaite engager une démarche pour concrétiser un ou plusieurs projets d'habitats participatifs sur la commune. L'idée est avant tout de faire émerger une dynamique autour de 3 ateliers pour permettre aux habitants du territoire de découvrir ces nouvelles manières d'habiter qui créent plus de solidarité et de lien social. Voici les intentions portées par la commune :

- Réussir à toucher les familles locales sur la commune et favoriser leur maintien sur le territoire en explorant des montages innovants;
- Chercher à monter des projets à usages mixtes : habitats intergénérationnels, habitats inclusifs ou logements seniors, potentiellement locaux d'activités ;
- Contribuer à la mise en place d'un projet local en cohérence avec ses valeurs autour du bon voisinage et de l'entraide ; Préserver l'habitat permanent au sein de la commune et mettre l'accent sur la résidence principale.

Qui peut participer ?

Curieux, ne vous abstenez surtout pas ! Toute personne intéressée par l'habitat participatif et ce genre de dynamique est invitée à participer à ces ateliers. C'est sans engagement ! L'idée est de venir découvrir globalement le sujet et de pouvoir s'insérer (ou pas) dans une dynamique qui démarre sur la

commune.

Comment participer ?

Pour participer, il suffit de vous rendre aux trois ateliers ouverts à tous ! Pas besoin d'avoir participé aux précédents, même si l'ensemble du parcours est conçu pour être cohérent :



- Atelier 1 - Mardi 5 novembre : L'habitat participatif, pourquoi pas vous ?

Venez à la rencontre de ces projets d'habitat solidaire entre voisins.

- Atelier 2 - Mardi 26 novembre : L'habitat participatif, un projet immobilier individuel et collectif.

Comment associer immobilier et dynamique de groupe ?

- Atelier 3 - Mardi 17 décembre : Comment financer son projet ?

Les montages spécifiques à l'habitat participatif.

Les ateliers se dérouleront à 18h30 à la petite salle polyvalente.

Toutes les informations sur le site de la commune :

www.mairiedebozel.fr

rubrique *infos pratiques - habitat participatif*

ASCENSEUR VALLÉEN - PARKING - RÉSIDENCE HÔTELIÈRE



La mairie a confié le projet de développement associé à la construction de l'ascenseur valléen à la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie).

Un numéro spécial de Bozel Echos y sera consacré quand nous aurons les éléments définitifs.

REDYNAMISATION DE LA TOUR SARRAZINE

Ces dernières années, la municipalité a surtout porté ses efforts sur le tourisme de plein air (aménagement du lac et de la base de loisirs, développement du camping). De ce fait, le centre historique de notre village a perdu progressivement de son attractivité.



La seule offre culturelle à ce jour, en dehors des visites guidées de nos chapelles et églises, est une exposition temporaire dans la Tour Sarrazine, qui ouvre ses portes tous les étés aux artistes locaux et régionaux et accueille ainsi entre 700 et 800 visiteurs sur les 2 mois d'ouverture.

Le souhait de la commune est de redynamiser cette tour et de proposer une exposition permanente pour apprendre et se faire plaisir tout en veillant à préserver des espaces pour les expositions temporaires afin d'inciter les visiteurs à revenir chaque année.

Ainsi revalorisée, la tour pourrait être le point central duquel partiraient des circuits de découverte des patrimoines locaux, humains et naturels.

Ce sera aussi l'occasion de requalifier les cheminements

pour l'accès au centre historique de Bozel.

Nous avons missionné un bureau d'étude pour nous proposer une scénographie s'articulant autour de 2 thèmes principaux :

1. **L'histoire géologique de la vallée** : Notre village étant situé au cœur de quatre grands ensembles de roches du massif de la Vanoise, la tour Sarrazine est l'outil idéal pour raconter cette histoire, et au-delà, celle de l'ensemble des Alpes.

Le cheminement intérieur en colimaçon pourrait permettre de retracer les grandes étapes du massif alpin et le dernier étage, ouvert sur les quatre points cardinaux, offrir une lecture de paysage sur les massifs environnants.



2. En complément, la proximité immédiate du **Bonrieu** et l'histoire de ce torrent peuvent donner matière à un module sur les **aménagements** qui ont été réalisés au cours du siècle dernier. Les évolutions du paysage révélées par l'exposition et directement observables depuis le sommet de la tour devraient sensibiliser le public sur le changement climatique.

BORNES DE RECHARGE VAE et AUTOMOBILES



Après le succès remporté par les bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique installées au refuge du Mont Jovet, la commune envisage d'en continuer le développement sur le chef-lieu. Deux emplacements seraient adaptés : vers la salle polyvalente et au centre ville.

Nous étudions également la possibilité d'installer une ou plusieurs bornes de recharge pour les voitures.



CITOYENNETÉS

BRUITS DE VOISINAGE : RAPPEL



Les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils, peuvent causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à

moteur thermique, tronçonneuses, etc).

L'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 indique que l'utilisation de ces appareils est autorisée :

Pour les particuliers :

- les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Pour les entreprises :

- de 7h00 à 20h00 du lundi au samedi

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE VILLEMARTIN

Le 14 septembre 2024 s'est tenue une petite cérémonie à la chapelle St Grat des Monts pour fêter le premier anniversaire de sa restauration.

C'est l'association « Les amis de la chapelle de Villemartin » qui a intégralement pris en charge cette réalisation, avec l'aide de la commune qui a payé les peintures.

La façade, rechrépie sobrement, contraste avec l'intérieur haut en couleur.



Le plafond a été réalisé par Virginie Célégato, les murs par les bénévoles de l'association et les sculptures magnifiquement restaurées bénévolement par M. René Martini, spécialiste alsacien de l'art statuaire, ami de Jean-Luc Caspar, propriétaire aux Monts.

Ce chantier de restauration a nécessité le transport des 8 statues à Dauendorf où habite M. Martini. Après 6 mois de travail en atelier, les figures bibliques sont revenues remises à neuf et parées de couleurs chatoyantes.



STAGES D'ÉTÉ DE L'ASB - BILAN



Depuis 2016 l'ASB organise des stages d'été pour les enfants de 6 à 14 ans, encadrés par des éducateurs diplômés. Une formule adaptée à tous les goûts avec du foot le matin et diverses activités l'après-midi (accrobranche, kayak, laser-game, golf, karting, VTT, aquamotion, wampark, fun Park).

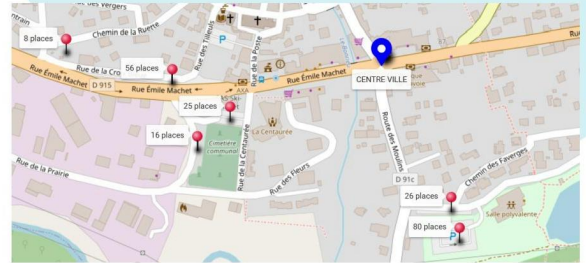
Les 140 participants (dont 50% de licenciés) de cet été sont venus principalement des communes alentours mais aussi de la vallée des Bellevilles et même du bassin albertvillois .

STATIONNEMENT

Nous constatons toujours un stationnement abusif au cœur de notre village : des voitures demeurent à la journée, voire plus longtemps, sur des emplacements indispensables au bon fonctionnement de nos commerces et de nos services.

Chacun de nous doit être attentif et utiliser les emplacements de stationnement appropriés à la durée. Utilisez ainsi les parkings du cimetière, de la Croix-Bleue ou celui de la salle polyvalente.

Un projet de réaménagement du centre bourg est à l'étude pour en améliorer l'attractivité et apporter une solution aux problèmes récurrents du stationnement.



BOZEL ANIMATION



www.bozel-animation.fr

Depuis son passage à la Communauté de Commune Val Vanoise, notre office de tourisme n'a plus en charge l'organisation des festivités à Bozel.

A l'initiative de Jean-Claude Carré son président, le relais a été pris par l'association "Bozel Animation".

C'est ainsi qu'une vingtaine de bénévoles s'activent tout au long de l'année pour faire vivre notre village en organisant des moments festifs appréciés de tous et en apportant leur concours aux manifestations communales.

Citons par exemple :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| La fête du bois et de l'artisanat | La fêtes des rues |
| La fête du lac | Les feux d'artifices |
| Des soirées "Crêpes et jeux" | Une soirée "feu de camps" |
| Un concours de belote | Le marché de Noël |

Comme c'est souvent le cas, cette association est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles. Alors si vous avez envie de donner un peu de temps pour que notre village reste accueillant, rapprochez-vous d'un de ses membres ou laissez un message à cette adresse : contact@bozel-animation.fr

COMMUNICATION DE L'ALB (Association Loisirs Bozel)

LES ADHÉSIONS SONT OUVERTES !

Cette année l'ALB vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels GROUPE ASSOCIATIF sur l'achat d'un forfait de ski délivré par la S3V sur le Domaine "Vallée de Courchevel" ou "3 Vallées", mais également d'un forfait "Urbain Courchevel" ou "piéton illimité 3 vallées". Vous ne pouvez bénéficier que d'un seul forfait par personne.



Les adhésions se font **uniquement en ligne** via le site www.helloasso.com/associations/association-loisirs-bozel/adhesions/adhesion-a-l-b-saison-2024-2025 (

Scannez le QR code pour accéder directement au site d'adhésion

Retrouvez toute les informations sur le site de la mairie : www.mairiedebozel.fr



URBANISME

LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES ET LA CONFORMITÉ



Les travaux que vous projetez sur vos propriétés doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

Voici les démarches les plus courantes et les autorisations nécessaires :

- Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur : **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**
- Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m², sans dépasser 20 m², et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres : **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres : **AUCUNE**
- Clôture en limite de propriété : **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- Travaux de réfection à l'identique (toiture, façades, fenêtres, etc.) : **COURRIER D'INFORMATION EN MAIRIE**

Tous les travaux, qu'ils soient ou non soumis à une autorisation, **doivent être conformes au PLU** (Plan Local d'Urbanisme)

Tous les travaux réalisés doivent être conformes aux autorisations accordées. Des contrôles systématiques auront lieu y compris à l'intérieur des bâtiments pour contrôler le nombre de logements réalisés ou encore vérifier l'existence des emplacements de stationnements déclarés à l'intérieur des bâtiments.

Si les travaux constatés ne sont pas conformes aux autorisations délivrées et si leur régularisation n'est pas autorisée par le PLU, **la démolition sera exigée.**

Les autorisations d'urbanisme accordées doivent faire l'objet d'un **affichage sur un panneau normalisé**, à l'emplacement des travaux et visible depuis l'espace public, **pendant un délai de 2 mois.**

A l'achèvement de l'ensemble des travaux réalisés, vous devez déposer en mairie une **DAACT** : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

N'hésitez pas à consulter notre site internet, rubrique Urbanisme ou à contacter notre service.

DÉCLARATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX

Vous venez d'obtenir votre permis de construire ou votre permis d'aménager ?

VOUS DEVEZ DÉCLARER L'OUVERTURE DE CHANTIER EN MAIRIE

Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1992>

Nos agents ASVP sont missionnés pour procéder au contrôle des travaux et au respect des autorisations d'urbanisme accordées.

MÉMO ...CE QUI EST AUTORISÉ EN MATIÈRE DE DÉPÔT DE MATÉRIAUX



Il semble nécessaire de rappeler ce qui est autorisé, parfois sous condition et ce qui ne l'est pas en matière de dépôt de remblais.

En zones naturelle et agricole, tout dépôt de matériaux est interdit ainsi que dans l'ensemble des zones rouges du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Dans les autres zones, sur notre commune, les dépôts sont autorisés comme suit :

- Si la hauteur excède 2m sur une surface égale ou supérieure à 2 hectares : **DEMANDE DE PERMIS**
- Si la hauteur excède 2m sur une surface égale ou supérieure à 100m² : **DÉCLARATION PRÉALABLE**
- Aucune formalité n'est nécessaire si la hauteur des remblais n'excède pas 2 mètres.

Tout propriétaire ayant réalisé un dépôt de matériaux ne respectant pas ces règles sera mis en demeure de les enlever sans délai.

Nous sommes tous très attachés à notre qualité de vie, il nous appartient ainsi de préserver l'environnement de notre commune et la qualité paysagère dont nous bénéficions.

PROTÉGEONS LA NATURE

BOÎTE À LIVRES



La boîte à livres, micro-bibliothèque située contre l'abribus devant la mairie, a été remplacée.

Plus grande, plus fonctionnelle, elle permettra à chacun de déposer et d'emprunter des livres gratuitement.

Tous les livres sont les bienvenus à condition qu'ils soient en bon état et lisibles par tous.

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

- **HORAIRES DE LA MAIRIE** : du lundi au vendredi de 08H45 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 - fermée les jeudis après-midis. **Accueil urbanisme les matins seulement.**
- **RECENSEMENT 2025** : Les enfants nés en 2009 et habitant Bozel doivent se rendre à la mairie après leur seizième anniversaire pour se faire recenser, avec une copie de leur pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.
- **LISTE ÉLECTORALE** : Toute personne inscrite sur la liste électorale de BOZEL, doit informer la mairie en cas de changement d'adresse postale.